



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du pilotage et de
l'animation interministérielle**

Épinal, le **21 MARS 2024**

Compte-rendu de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
Formation spécialisée « nature »

Affaire n° 1

PÉTITIONNAIRE : Parc naturel régional des Ballons des Vosges

RELATIVE A : Projet de renforcement de la population de grand tétras

RAPPORTEUR : Parc naturel régional des Ballons des Vosges - DREAL

M. PERCHERON, secrétaire général de la préfecture, introduit la séance. Il rappelle que le nombre de grand tétras est estimé à moins de 50 individus. Il s'agit d'un oiseau emblématique du massif vosgien qui participe à la conservation de la biodiversité. Ce projet concerne 2 départements : Les Vosges et le Haut-Rhin.

Les avis défavorables du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et du conseil national de la protection de la nature (CNPN) ont conduit à renforcer le projet qui a fait l'objet d'une présentation lors du comité grand tétras du 20 décembre 2023.

Mme D'ALGUERRE, vice-présidente du syndicat mixte du PNRBV, précise qu'il est délicat d'obtenir un consensus sur ce sujet complexe et difficile. Les avis des naturalistes peuvent évoluer au cours des années. La question est de savoir si on accepte qu'une espèce disparaisse ou si on doit agir. Le PNRBV souhaite agir en améliorant notamment l'habitat. Le succès de l'opération n'est pas garanti mais si elle n'est pas tentée, le PNRBV aura échoué dans sa mission.

Présentation du projet :

M. DIEHL, représentant le parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), présente le projet. Des causes multifactorielles ont conduit à un déclin de la population du grand tétras depuis 1920. Le projet consiste en une translocation de 40 oiseaux sauvages de Norvège par an, éventuellement ensuite complétée par l'arrivée d'oiseaux issus d'élevage. Ils seront lâchés dans 2 secteurs : la réserve naturelle du Tanet-Gazon du Faing et la réserve naturelle du massif du Grand Ventron. Le troisième secteur à l'étude (Longegoutte Géhant) doit encore faire l'objet d'une réflexion.

Préfecture des Vosges

Tél : 03 29 69 88 88

www.vosges.gouv.fr

1, Place Foch – 88 026 Épinal Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



M. HINGRAY, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, souhaiterait avoir des précisions quant au budget alloué à cette opération, notamment pour le financement des 2 ETP nécessaires pour assurer la quiétude du site (poste de garde). En effet, le CEN n'a pas de fonds propres.

Par ailleurs, l'éventualité de rouvrir plus tôt la route des crêtes pose également question.

Mme D'ALGUERRE indique que les départements concernés se concertent actuellement sur la date d'ouverture de la route des crêtes. Ils travaillent également sur une signalétique pour le respect de la quiétude du secteur.

M. MATHIEU, président de la chambre d'agriculture, confirme que la réouverture anticipée n'est qu'une proposition, elle n'est pas actée. Par ailleurs, l'ouverture de la route des crêtes ne peut être la seule explication à la disparition du grand tétras.

M. HINGRAY précise que les lieux de réintroduction du grand tétras se situent à proximité de la route des crêtes d'où l'intérêt qu'elle soit temporairement fermée afin d'éviter certains risques, notamment de collision avec des voitures.

M. PAUL, représentant la DREAL, intervient au sujet des financements et mentionne que les postes de garde peuvent être soutenus par le fonds vert. Il s'agit toutefois d'un financement annuel, donc précaire. Il convient de réfléchir à des solutions plus pérennes. Il ajoute que le dossier de renforcement du grand tétras a eu pour effet de débloquent certaines problématiques telles que les parkings sauvages.

M. DIEHL poursuit la présentation. Il explique qu'il y a une forte densité de tétras au sud de la Norvège où il est un gibier chassé (quota de 15 000 oiseaux par an). Les 40 oiseaux seront capturés en 2 fois : au mois d'avril pour les mâles et mi-mai ou fin octobre pour les femelles. Les oiseaux seront équipés d'un traceur GPS et bagués. Ils seront transportés par un professionnel agréé en faune sauvage qui assurera un suivi sanitaire.

M. PAUL rappelle que le rôle de la DREAL, en tant que service de l'État, est d'instruire le dossier au titre du Code de l'environnement. Le changement climatique est un point important à prendre en compte et il conviendra de continuer à suivre ses effets sur le grand tétras même s'il semblerait qu'il n'y ait pas de répercussions physiologiques sur cet animal.

La fréquentation touristique des deux sites prévus pour la réintroduction des animaux est maîtrisée ce qui est louable car il s'agit de réserves naturelles nationales. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie.

Il sera capturé 40 oiseaux sur les 150 000 à 200 000 présents en Norvège. La population locale source n'est donc pas impactée. La mixité génétique entre les animaux norvégiens et vosgiens n'est pas gênante.

Le risque sanitaire est faible mais non nul. Un protocole sanitaire est mis en place et des tests seront réalisés. La prédation (notamment par le sanglier) est à prendre en compte. Chaque oiseau sera pisté.

S'agissant du financement, le fonds vert et le massif interviennent dans le plan de financement de l'opération.

Le risque le plus important est l'inaction car si on ne tente rien, l'espèce disparaîtra. Le grand tétras n'est pas le seul enjeu, c'est tout une partie de la biodiversité qui est concernée. C'est un projet fédérateur qui conduit à d'autres actions comme la réalisation de l'éco-auberge de Cornimont.

Concernant la procédure, les consultations sont prévues au cours de ce premier trimestre 2024. Une consultation du public aura lieu du 4 au 24 mars 2024. Il y aura également une partie administrative en Norvège qui autorisera l'opération.

M. MICHEL, représentant le PNRBV, précise que le conseil scientifique du parc intervient à titre consultatif. Le Jura et les Alpes mènent également des réflexions. Les scientifiques ont des avis parfois divergents.

Mme BEGEL, représentant le conseil départemental, s'interroge sur la capture des oiseaux pendant la période sensible.

M. DIEHL explique que sur notre massif, la quiétude est un enjeu très important. La situation est différente en Norvège où il y a des dizaines de milliers d'oiseaux. Il est chassé pendant l'hiver. Il est plus facile de le capturer au printemps quand les mâles sont sur les places de chant et qu'ils sont visibles.

M. CHEVALIER, représentant le groupe Tétràs Vosges, mentionne que l'on ne connaît pas le niveau de stress qui sera généré par la capture et le relâché. On ne peut savoir comment ils vont réagir. Un protocole sanitaire accompagne cette opération. En Norvège, ce sont de grands espaces naturels où la densité humaine est plus faible. Ils sont moins dérangés. Il s'agit donc d'un point à surveiller.

M. PAUL explique qu'une action ne doit pas remettre en cause le bon accomplissement du cycle biologique, ce qui est le cas pour la Norvège car il y a beaucoup d'individus. Dans le protocole de translocation, le stress doit être évité au maximum. On a un retour d'expérience d'autres pays qui réalisent des programmes similaires (Allemagne, Pologne ...), notamment sur les conditions à mettre en œuvre pour réduire au maximum le stress. Une seconde capture est à proscrire.

M. MICHEL ajoute que la Norvège assurera un suivi scientifique sur l'impact du prélèvement sur les places de chant.

Mme D'ALGUERRE déclare que l'on a de la considération pour les animaux. Ce n'est pas la première fois que des expériences de réintroduction d'espèces sont menées et certaines ont abouti. Les associations environnementales s'investissent.

M. ETIENNE, représentant l'association Oiseaux Nature, donne lecture de la lettre figurant en pièce jointe.

M. PERCHERON remercie M. ETIENNE de cette lecture et souligne que les avis s'opposent sur une possible réussite de ce projet. Mais si l'opération n'est pas tentée, on ne pourra savoir si une réintroduction du grand tétras est possible.

M. HINGRAY relève l'existence d'un projet de via ferrata concomitant. Il est nécessaire d'avoir une cohérence pour que tous les facteurs positifs soient réunis et que le projet puisse aboutir.

M. PERCHERON précise que le projet de via ferrata fait l'objet d'un travail avec la commune alsacienne concernée. Il ne faut pas faire d'amalgame entre les deux projets d'autant plus que la via ferrata est encore à l'état de projet. Si un dossier est présenté il devra respecter les contraintes (qui ne sont pas encore connues) afin de ne pas mettre en péril le projet de réintroduction du grand tétras.

M. PAUL confirme que le dossier n'est qu'à l'état de montage. La commune bénéficiera d'un accompagnement pour assurer l'intégration du projet et le dossier devra être à la hauteur des enjeux.

M. MATHIEU déclare que si aucun projet n'est tenté on ne pourra empêcher la disparition du grand tétras. Il précise toutefois que les activités ancestrales d'élevage et de pastoralisme doivent perdurer car ce n'est pas incompatible avec la réintroduction de cet animal.

Mme D'ALGUERRE comprend les doutes qui existent sur ce projet mais il faut également reconnaître les avancées réalisées ces dernières années. Les associations sportives s'adaptent pour ne pas nuire à l'environnement. Si le projet de via ferrata se réalise, ce sera dans cette optique.

M. PAUL rappelle qu'il intervient pour le compte de l'état et que ce dossier complexe doit être instruit conformément au Code de l'environnement. Nous sommes face à des analyses qui se contredisent. Il convient d'étudier de manière détaillée les observations émises. On s'aperçoit que tout n'est pas parfait mais il y a des éléments encourageants. Sur le site du Grand Ventron, la fréquentation touristique est acceptable. Il est certain que l'on perd plus à ne pas tenter cette opération. Si cela ne fonctionne pas, on aura au moins essayé.

M. ETIENNE indique qu'il est d'accord avec les mesures prises pour favoriser la réussite de cette opération mais il craint que le milieu naturel ne soit pas favorable à l'espèce.

M. PERCHERON ajoute qu'il entend les craintes évoquées mais c'est probablement la dernière de chance de maintenir cette espèce. Nous avons peut-être un devoir moral de tenter cette expérience malgré l'argent public à investir. A titre d'exemple, la réintroduction du lamantin en Guadeloupe a échoué mais l'État n'a pas regretté de l'avoir fait.

M. DIEHL expose que la réintroduction du tétras dans les Cévennes est perçu comme un échec. Il a rencontré le responsable du projet. Ils ont lâché des oiseaux pendant 15 ans mais ils étaient issus de l'élevage, donc plus fragiles. Ils sont remontés à une population de 50 oiseaux. Le programme s'est arrêté en 1994 et ils ont encore des oiseaux aujourd'hui. L'extinction a donc été repoussée de 30 ans. Il est intéressant de tenter la même chose sur le massif vosgien.

Mme BARNET, représentant la fédération départementale des chasseurs, a émis une réticence sur la gestion des méso-prédateurs mais elle est favorable à ce projet. Elle relate la fierté d'un chasseur qui lui a téléphoné pour l'informer qu'il avait vu un grand tétras.

M. CHEVALIER précise que le groupe Tétras Vosges a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des actions. Il ne prend pas position favorablement ou défavorablement. Il convient d'être attentif à la politique d'aménagement du territoire (ouverture de la route des crêtes, projet de via ferrata ...) mais des actions vont dans le bon sens (création de l'éco-auberge de Cornimont).

M. PERY, représentant la DDETSPP souhaite des précisions sur le protocole sanitaire. A-t-on pris l'attache d'un groupe de vétérinaires ? Une quarantaine est-elle prévue à l'arrivée des oiseaux ?

M. PAUL explique que les oiseaux capturés ne sont pas malades. Ils seront de nouveau testés à leur arrivée mais la quarantaine n'est pas envisageable car elle générerait trop de stress. Le risque est très faible car ce ne sont pas des oiseaux de batterie. Le contact avec les autres individus est limité.

Vote :

La demande ne soulevant plus de questions, ni de remarques, il est procédé au vote.
La formation spécialisée « nature » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émet un avis favorable à la majorité des membres présents (8 favorables, 1 défavorable, 3 abstentions) à ce projet. 3 membres ont souhaité se déporter en raison de leur qualité (PNRVB, OFB et chambre d'agriculture).

Le président,

David PERCHERON

